

TRIBUNE MUNICIPALE D'AVRIL : ATTAQUE ENVERS LES CONGÉS BONIFIÉS, STOP A LA RUPTURE D'ÉGALITÉ !

Les congés bonifiés sont un dispositif pour aider les agents publics originaires des territoires d'Outre-mer et travaillant dans l'hexagone, afin de rentrer dans leur territoire d'origine.

Ce dispositif est un droit pour tous les serviteurs de l'État et des collectivités. Il existe des conditions, 17 au total pour permettre d'accéder à ces droits. Ces critères ne doivent pas être cumulés pour que l'agent puisse bénéficier de ses congés bonifiés. Ce non-cumul s'explique par le fait que certaines conditions ne peuvent simplement pas être remplies, comme celle d'être inscrits sur les listes électorales dans les territoires ultramarins alors que ce sont des agents de Saint-Denis !

Mais Monsieur le Maire ne veut pas appliquer la loi : il demande le cumul de tous les critères. Outre le côté illégal de cette décision, cette exigence du maire de Saint-Denis est une attaque au bien-être et à l'équilibre familial des agents concernés. D'autant que nombre d'agents ont déjà organisé leur voyage pour leur famille engageant donc des frais importants.

Ne pas permettre l'accès aux congés bonifiés aux agents est une rupture d'égalité majeure entre les agents et une honteuse différenciation entre les territoires de la République. Monsieur Hanotin doit appliquer le droit !



GILBERT LOIMON

Co-président du groupe "Communistes, Insoumis et Citoyens"
Conseiller municipal de Saint-Denis

